

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 29 septembre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 26 et 27 septembre 2011**

**2011 DAC 289** Subventions et conventions avec l'association Nouveau Centre Communautaire de Paris (10e).

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011 par lequel le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention de fonctionnement et une subvention d'équipement à l'association Nouveau Centre Communautaire de Paris ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement 15 septembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 60.000 euros est attribuée à l'association Nouveau Centre Communautaire de Paris, située 119, rue La Fayette, afin de soutenir ses activités culturelles en 2011.X00241, 2011 39625.

Article 2 : Une subvention d'équipement d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Nouveau Centre Communautaire de Paris, située 119, rue La Fayette, pour la réalisation de travaux de sécurité.

Article 3 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer avec l'association Nouveau Centre Communautaire de Paris la convention annuelle d'objectifs et la convention de subvention d'équipement dont les textes sont joints à la présente délibération.

Article 4: La dépense de 60.000 euros sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011, nature 6574, rubrique 33, ligne VF 40004, provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

Article 5 : La dépense de 10.000 euros est imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris : nature 2042, rubrique 33, ligne VE 40003, Provision pour subventions d'équipement au titre de la culture ; mission 90010-99-010, n° d'individualisation : 11V00458.